

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Lundi 09 Novembre 2020 à 18h00**, salle polyvalente de Gonneville, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert LAMARRE, Maire.

Étaient présents : Jean-Robert LAMARRE, Yohann AUBRY, Jean-Marie BARBÉ, Véronique BESSELIÈVRE, Fanny CASTEL, Octave DUGOUCHET, Laurence GOBÉ, Patrice GOMERIEL, Sandrine HARDOUIN, Christophe JOLIVEL, Philippe LE CLECH, Maïté LEBUNETEL, Guy LEPREVOST, Jean-Paul MAHIER, Dorothee PETIBON, Serge PILLET, Françoise QUENAULT, Christine VARIN (*arrivée à 18h30*) et Angélique VAN HAVERBEKE.

Absents excusés : Clovis FALLON, Odile LEBUNETEL (*pouvoir donné à Maïté LEBUNETEL*), Roger PONCET (*pouvoir donné à Jean-Robert LAMARRE jusqu'à 18h25*) et Aurélie SAUNIER (*pouvoir donné à Christine VARIN*).

Secrétaire de séance : Jean-Marie BARBÉ

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix des présents et des représentés, APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2020.

2. Désignation de représentants au Comité de Suivi PLUi

Vu la conférence intercommunale des Maires du 24 Septembre 2020,

Vu la délibération n°2020_147 de la Communauté d'Agglomération du Cotentin exposant la modification des modalités de collaboration avec les communes membres pour l'élaboration des PLUi prévues par la délibération n°2017-248 en date du 7 décembre 2017,

Le Comité de Suivi PLUi, qui suit et contribue aux études en lien avec les bureaux d'études et les techniciens de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, doit être composé de deux représentants.

Et compte-tenu que l'un des deux représentants soit conseiller communautaire,

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal la nomination de Monsieur Jean-Robert LAMARRE et de Monsieur Philippe LE CLECH en tant que représentants du Comité de Suivi PLUi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix des présents et des représentés, NOMME Monsieur Jean-Robert LAMARRE et Monsieur Philippe LE CLECH, représentants du Comité de Suivi PLUi.

3. Mise à disposition de la salle polyvalente de Gonneville pour les Conseils Municipaux à titre définitif

Vu les conditions sanitaires actuelles et compte-tenu du nombre de conseillers et de l'exiguïté de la salle de conseil de la Mairie qui ne permettent pas de mettre en place les mesures barrières, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de décider de l'installation définitive des réunions dans la salle polyvalente de Gonneville.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix des présents et des représentés, ACCEPTE l'installation définitive des réunions de Conseil Municipal à la salle polyvalente de Gonneville.

4. Adhésion à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique

La commune de Gonneville-Le Theil adhère à la compétence « Services Numériques » de Manche Numérique.

À ce titre, la signature d'une convention-cadre est nécessaire pour définir les modalités et conditions d'accès aux services du syndicat. Les annexes seront fournies selon les services déjà utilisés ou futurs. Les tarifs sont accessibles dans les catalogues en ligne sur le site internet de Manche Numérique.

Pour rappel, cette adhésion permet de :

- Bénéficier des services de l'informatique de gestion : assistance téléphonique, installation et formation sur les logiciels métiers ...
- Accéder à la centrale d'achats : matériels informatiques, wifi public, ... plateforme de dématérialisation des ACTES au contrôle de légalité, ...
- Accéder au catalogue des services numériques : certificats électroniques, plateforme des marchés publics (profil acheteur), accès à internet, interconnexions de sites publics...

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix des présents et des représentés APPROUVE la convention-cadre et sa signature, ainsi que de ses annexes à venir en fonction des services utilisés, dont l'annexe 7 « certificats électroniques » jointe.

5. Décision Modificative budgétaire

Monsieur Le Maire propose la modification budgétaire suivante :

- Charges de Personnel : Chapitre 012 → + 50 000.00 €
- Charges à caractère général : Chapitre 011 → - 50 000.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix des présents et des représentés ACCEPTE la décision modificative budgétaire ci-dessus.

6. Nomination de Madame Amandine RENOUF en tant que régisseur principal

En raison du départ en mutation de Madame Yveline AUBOURG et avec l'accord de Monsieur Ludovic LE SERRE de la Trésorerie de Quettehou, Madame Amandine RENOUF est nommée Régisseur principal de la régie des locations des salles polyvalentes de Gonnevillè-Le Theil.

Monsieur Jocelyn FANTOU, quant à lui, conserve sa responsabilité de régisseur suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix des présents et des représentés ACCEPTE la nomination de Madame Amandine RENOUF en tant que Régisseur principal de la régie des locations des salles polyvalentes de Gonnevillè-Le Theil.

7. Questions diverses

Cérémonie du 11 Novembre

Les rassemblements pour cause de cérémonies, telles que le 11 Novembre, sont autorisées à la condition de respecter un nombre de 10 participants maximum. Seuls les élus et les porte-drapeaux seront présents.

Commission Sécurité publique et prévention

Une Commission Sécurité publique et prévention sera organisée prochainement.

Voirie

Une liste des lieux de la commune concernés par les montées d'eau va être réalisée afin de pouvoir aborder le sujet auprès des responsables de la DDTM lors d'une prochaine réunion.

Depuis les travaux d'élagage au Carrefour des Cavets, l'eau déborde sur la route. La commission voirie va se réunir pour trouver une solution à ce problème.

Rue Varin, il sera peut-être nécessaire d'installer une grille pour remplacer la plaque d'égouts déjà existante afin de faciliter l'écoulement des eaux.

Un ré-empierrage des chasses de la commune va être programmé.

À La Vallée, l'effacement des réseaux est terminé, quelques détails de finition doivent être réglés.

Au Pont Ras, une réunion de concertation avec les riverains est prévue le 10 Novembre 2020 en compagnie de Thomas LANGEVIN du service du Cycle de l'eau de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Le début des travaux est prévu pour le 17 Novembre 2020.

Deux chasses d'exploitation sont dans un état déplorable, l'une est commune avec Sauxemesnil et la seconde est sur la commune de Le Theil. Une réunion avec des techniciens est prévue le 20 Novembre 2020 pour proposer des solutions de remise en état.

Deux bornes incendie de la Commune de Gonneville-Le Theil qui étaient trop anciennes ou dégradées ont été changées. Dorénavant, toutes les bornes incendie sont opérationnelles. Le SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) est informé.

Un risque d'inondation a été constaté au Chemin des Captages ainsi qu'au Hameau Gallis. Le responsable Voirie a pris rendez-vous avec les parties prenantes pour trouver des solutions.

Une demande de subvention DETR a été déposée pour l'installation de sanitaires publics à Le Theil. Si celle-ci est acceptée, 20% du montant total des travaux seront pris en charge.

De plus, une demande de subvention de Fonds de Concours a été déposée et permettrait de régler 30% des travaux par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Les travaux de terrassement par l'entreprise LEBUNETEL devraient commencer semaine 48 et la pose des sanitaires devrait avoir lieu semaine 51.

La prochaine commission Voirie se déroulera le Mardi 24 Novembre 2020 à 18h00 à la mairie de Gonneville.

Agenda 21

Des formulaires traitant du développement durable ont été envoyés à la mairie de Gonneville-Le Theil et sont destinés aux habitants. Ils sont disponibles à l'accueil de la mairie de Gonneville. Un lien sur Panneau Pocket a été publié afin de pouvoir répondre au questionnaire.

Assurances

Les ex-communes de Gonneville et de Le Theil avaient deux assureurs différents, Groupama pour l'un et Allianz pour l'autre. La Commission Appel d'Offres a interrogé chacun des assureurs pour avoir un devis regroupant les deux ex-communes pour n'avoir qu'un seul assureur pour l'ensemble de la commune de Gonneville-Le Theil. Après réception des devis de chacun des assureurs, il apparaît que l'assureur Groupama est le mieux disant et le plus complet. Ce choix permet à la commune une économie d'environ 7 000.00 € à l'année.

Télécommunications

Le service d'Orange doit contacter la commune de Gonneville-Le Theil pour apporter toutes les informations liées à la mise en service de l'Antenne Relai. Dès réception de ces informations, une communication sur l'outil Panneau Pocket sera réalisée.

Urbanisme

Des fouilles archéologiques se dérouleront au mois de mars 2021 sur une partie du lotissement au Hameau de Valognes.

Une ouverture de chantier a été réalisée près de la Chasse Hannot.

La prochaine réunion de la commission urbanisme aura lieu au mois de décembre, les points suivants y seront abordés :

- Les demandes d'urbanismes,
- Le projet d'aménagement du Centre Bourg de Le Theil,
- Le recensement des bâtiments pour changement de destination,
- Les équipements d'abri à vélos sur le territoire.

Ci-dessous, les demandes d'urbanisme reçues depuis le dernier compte-rendu :

CUa	A0205	Hameau Les Gendres	Le Theil	Me Emmanuel ROBINE	Vte RENOUF/MOUCHEL-DRILLOT
PC	C944	Route du Hameau Valognes - Lot B	Gonneville	LAMY Stella	Construction nouvelle
CUa	A245-91-244	14 Rue de l'Église	Le Theil	Me Frédéric GODEY	Vte Cts DEGUEUL
CUa	C762	2 Route de la Maison du Bois	Gonneville	Me Emmanuel ROBINE	Vte BONNEMAINS/POTAY
CUa	C311	34 Route de Barnavast	Le Theil	SCP FONTANET et DUPONT-MANQUET	Vte LEBREQUIER/BINET
DP	A262	52 Rue des Écoles	Le Theil	Commune de Gonneville-Le Theil	Construction de sanitaires publics

La séance est levée à 19h10.

Le Secrétaire de Séance,
Jean-Marie BARBÉ



Le Maire,
Jean Robert LAMARRE

